L'organisation du label

L'État a créé la marque Tourisme & Handicap (T&H), afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité d'accueil des établissements touristiques en France.

Qu'est-ce que Tourisme & Handicap (T&H) ?

Il s'agit de mettre à disposition du grand public un signe de reconnaissance qui permet de choisir en toute confiance des établissements qui offrent des prestations de qualité et accessibles à tous.

T&H répond en particulier aux besoins des personnes en situation de handicap en s'appuyant sur les quatre principales familles de handicaps : auditif, mental, moteur et visuel, identifiables par les pictogrammes attribués :

Impact sur Les sites labellisés

La marque Tourisme et Handicap est une reconnaissance de la fiabilité et de la qualité de la prestation touristique en direction de la clientèle à besoin spécifiques.
Le professionnel du tourisme labellisé est à la fois un acteur et un ambassadeur de l'accueil du public handicapé.

La marque d'Etat Tourisme et Handicap, pour qui ?

Cette marqu
des lieux de

La liste des p

Tous les type
hôtels, villag
de meublés e

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

Les établissements de restauration de toutes natures :
restaurants, bars, brasseries, fermes auberges, crêperies…

Tous les sites touristiques :
monuments, musées, salles d'exposition, châteaux, sites remarquables, jardins…

L'ensemble des sites de loisirs :
parcs à thèmes, salles de spectacles, équipements récréatifs, piscines et équipements balnéaires, bases de loisirs…
Tous les établissements détenteurs de la Marque d'Etat Tourisme et Handicap sont répertoriés sur le site de la Direction Générale des Entreprises.

La marque d'Etat Tourisme et Handicap favorise l'émergence de produits et de services touristiques accessibles et garantit un accès à l'information pour un maximum d'autonomie.
Pour les professionnels du tourisme, c'est un avantage concurrentiel.

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

Les conditions d'attribution de la Marque Tourisme et Handicap sont formalisées par le ministère chargé du tourisme qui confie à l'association Tourisme et Handicaps la mission d'aider la Direction Générale des Entreprises (DGE) pour son déploiement et sa promotion.

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.